

## **Seine Amont : La gauche ouvre une porte pour quitter le Sedif**

Les conseils municipaux des trois villes communistes qui doivent composer la communauté d'agglomération de Seine Amont doivent se prononcer demain pour Vitry et Choisy-le-Roi et jeudi pour Ivry. Créée à partir du 1er janvier 2013, cette communauté d'agglomération, poids lourd de l'intercommunalité francilienne (185.000 habitants), va s'inscrire dans le Grand Paris à l'échelle métropolitaine (voir "Première Heure" du 9 mars). Mais, d'ores et déjà, des élus du Parti de Gauche, d'Ivry, Vitry et Choisy – Mourad Tagzout, Bertrand Potier, et Laurent Ziegelmeyer – proposent des pistes de réflexion et formulent des propositions sur cette intercommunalité. Par avance, Daniel Davisse, maire (PCF) de Choisy, avait indiqué lors d'une conférence de presse le 6 mars, que cette communauté d'agglomération "ne se fera pas en quelques mois". "Le choix et le rythme des délégations à l'agglomération de certaines compétences communales seront décidés d'un commun accord en se donnant le temps nécessaire, notamment à l'écoute des acteurs du territoire." Les élus du PdG demandent que "le débat se développe encore plus largement". Ils proposent qu'une "assemblée" regroupant les conseillers municipaux de chacune des trois communes soit mise en place pour faciliter "l'information des citoyens et leur association à la démarche engagée." Les trois élus PdG se font d'ailleurs l'écho d'une "inquiétude" des personnels communal des trois communes. Mais, disent-ils, "le meilleur moyen de la dissiper est d'associer le plus possible les agents de nos trois villes".

D'une façon générale, les trois élus PdG estiment qu'il existe bien un "déficit de démocratie directe dans les villes de grande dimension". "Nous souhaitons, disent-ils, que la gauche une fois revenue au pouvoir, favorise une démocratie participative locale à la hauteur des exigences d'une citoyenneté du XXIe siècle." Ils suggèrent que l'instance de concertation des intercommunalités, le conseil de développement, composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, ne soit pas "une chambre d'enregistrement mais bien un outil permettant d'en-

tendre les citoyens." Sur la question du périmètre de la communauté d'agglomération – trois communes actuellement –, les trois élus du PdG veulent qu'elle reste "largement ouverte". Proposition avec laquelle les trois maires PCF des trois communes initiales sont bien d'accord. "Cette intercommunalité, disent-ils, doit rester disponible pour des villes qui voudraient la rejoindre comme Orly, ou d'autres encore, le long de la Seine. Le critère principal du périmètre actuel et à venir est de pouvoir partager des projets structurants pour le territoire". C'est sur une des compétences optionnelles de la future communauté d'agglomération - l'eau - que les trois élus du PdG font des propositions neuves. La compétence "Eau" pose la question d'un service public de l'eau, par exemple en régie publique. Mais les trois élus PdG demandent d'éviter toute précipitation. Car, selon eux, "l'exigence d'une régie publique et d'un affranchissement de Veolia doivent être préparés. La complexité des règles actuelles du Code général des collectivités territoriales exige la prudence et une expertise publique. Celle-ci doit être donnée clairement aux conseillers municipaux avant qu'ils ne se prononcent." Juridiquement, si la communauté d'agglomération se voyait confier, dès sa création, la compétence "Eau", la question de l'adhésion

de la communauté d'agglomération au Sedif (Syndicat des eaux d'Ile-de-France), se poserait immédiatement afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement en eau. Les trois élus PdG insistent sur le fait que "la démarche de mise en place d'une régie publique, telle que l'expérience la manifeste sur plusieurs territoires, nécessite une préparation politique et technique." Ils suggèrent cependant une porte de sortie ouverte par le dernier alinéa de l'article L 5216-7 du Code général des collectivités territoriales. Activé, cet alinéa permettrait de quitter le Sedif au moment où cette compétence (l'eau) serait transférée à la communauté d'agglomération projetée. C'est d'ailleurs cette "porte juridique" que la "Communauté des lacs de l'Essonne", créée en 2004, a utilisé en 2010 après avoir décidé de prendre la compétence "eau potable". Les 3 élus PdG citent Gabriel Amard, élu du PdG dans l'Essonne, qui l'explique dans son ouvrage intitulé "Le guide de la gestion publique de l'eau". Evoquant l'expérience qu'il préside, M. Amard précise : "Nous avons donc, conformément à ce que la loi permet, transféré la compétence 'Eau potable' des villes vers la communauté, ce qui nous a sorti du Sedif et pris le temps de la réflexion et de l'expertise publique". Mais, encore une fois, les trois élus PdG appellent à la prudence...

### **Ivry, Vitry, Choisy... Les Verts suggèrent d'ouvrir le périmètre à 12 communes**

Les écologistes d'EELV d'Ivry, Vitry et Choisy – trois communes qui vont constituer la communauté Seine Amont - émettent leurs premières critiques. D'abord, les verts estiment que "le lancement du processus" a été fait "sans réelle concertation populaire", ce qui, selon eux, "augure mal de la volonté des maires de ces trois villes d'en faire une grande affaire démocratique." Pire, selon les Verts, "en l'état, ce projet n'a pas de légitimité car il n'est pas porté par une concertation réelle ni sur son périmètre, ni sur son contenu, ni sur la démarche de sa réalisation." Cependant, les militants d'EELV voient dans la création de cette communauté d'agglomération une façon "d'atténuer les inégalités territoriales par une meilleure répartition des moyens" et de faire "progresser des grandes questions écologiques liées à notre territoire traversé par le fleuve, comme l'aménagement des bords de Seine". Au-delà, cette nouvelle intercommunalité pourrait, comme le

suggèrent aussi des élus du Parti de Gauche, "favoriser un retour à une gestion publique des services à la population, ce qui nous libérerait de l'emprise de lobbies privés tels que Veolia, Suez, Bouygues... Ainsi, notre engagement en faveur d'une gestion publique de l'eau pourrait se concrétiser en quittant le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, qui a confié la gestion de l'eau à Veolia au détriment de l'intérêt des habitants." EELV du Val-de-Marne ajoute : "La gestion intercommunale peut peser pour construire une alternative à la gestion actuelle au sein des syndicats intercommunaux (Sedif, Syctom, Siaap), bien souvent obscure pour la population". Par ailleurs, les militants d'EELV sont partisans d'une ouverture du périmètre de la intercommunalité, en regroupant jusqu'à 12 communes. Ainsi, ces communes pourraient "peser sur le devenir de ce territoire, qui nous semble être le périmètre le mieux adapté au développement urbain, économique et culturel".